



[www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

# A TOUS PNC HOP! #142



1<sup>er</sup> août 2017 

## La Direction a volé des centaines de jours de CP aux PNC HOP!

Depuis juin 2016, l'**UNAC** réclame à la Direction de HOP! de **recrediter les CP volés** (il n'y a pas d'autres mots) **aux PNC lors de leurs arrêts maladie.**

En effet, **un arrêté de la Cour européenne** datant de novembre 2003, confirmé par des arrêts de la Cour de cassation, demande aux entreprises françaises de **reporter les CP lorsqu'un arrêt maladie survient APRÈS le début des congés. OR, ceci n'a jamais été appliqué au sein des différentes entités de HOP!**

**Non contente de bafouer au quotidien les conventions collectives toujours en vigueur, la Direction reste sourde aux demandes de l'UNAC et ce malgré l'appui de l'inspection du travail à qui elle a menti sans aucun scrupule sur le sujet !**

**L'UNAC va lancer une procédure judiciaire** pour ses adhérents afin que la loi soit enfin respectée à l'instar de ce qui est appliqué chez AF.

**Nous invitons tous nos adhérents à vérifier leurs arrêts maladie depuis Novembre 2003.** Si vous avez perdu des congés lors d'un arrêt déclaré après le début de vos CP :

**Envoyez-nous vos dossiers !**  
[bureau@unachop.com](mailto:bureau@unachop.com)

**Nous nous battons avec vous, pour vous !**

**Le Bureau UNAC HOP!**



**Adhérez en ligne !**  
<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

